



**7<sup>e</sup> PLATEFORME INONDATIONS**  
**Sous-bassin de la Senne**  
**Tubize – 26/02/2019**

**Présences**

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>	<b>Adresse e-mail</b>
<b>Baeyens Dominique</b>	CRSenne	Animatrice	info@crsenne.be
<b>Baïta Dolores</b>	Coordination Senne- Coördinatie Zenne	présidente	baita@gs-esf.be
<b>Bastin Marc</b>	Province du Brabant Wallon	Député provincial	sec.mbastin@brabantwallon.be
<b>Batardy Nancy</b>	Ville de Tubize	/	/
<b>Batochka Elena</b>	CRSenne	stagiaire	info@crsenne.be
<b>Baudelet Mathieu</b>	Commune de Braine-le-Château	Ecoconseiller	Mathieu.Baudelet@braine-le- chateau.be
<b>Borremans Nancy</b>	Ville de Tubize	Collaboratrice de l'Echevine	nancy.borremans@tubize.be
<b>Charlier Benoit</b>	Ville de Nivelles	Chef de Bureau Technique	benoit.charlier@nivelles.be
<b>Colinet Arnold</b>	Province de Hainaut HIT	Agent technique en chef	arnold.colinet@hainaut.be
<b>Coppens André- Paul</b>	Ville de Braine-le- Comte	Echevin des Travaux	Andre-Paul.Coppens@7090.be
<b>De Jonghe Caroline</b>	CRSenne	Coordinatrice	info@crsenne.be
<b>Decuyper Claudine</b>	Ville d'Enghien	Chef de service environnement	Claudine.Decuyper@enghien- edingen.be

<b>Delannoy Eric</b>	Commune de Seneffe	Echevin des travaux	e.delannoy@seneffe.be
<b>Delferrière Sébastien</b>	CRSenne	LIFE Belini - coordinateur local	info@crsenne.be
<b>Deneef Stéphanie</b>	Ville de Nivelles	Directrice des Travaux	stephanie.deneef@nivelles.be
<b>Deminal Jean-Paul</b>	Commune de Rebecq	Echevin	jeanpauldenimal@hotmail.be
<b>Detiffe Nicolas</b>	SPW-DGO3-DCENN	Attaché	nicolas.detiffe@spw.wallonie.be
<b>Diericks Gil</b>	CRSenne	Stagiaire	info@crsenne.be
<b>Ducarme Pauline</b>	CRSenne	Co-coordinatrice	info@crsenne.be
<b>Dumonceau Sandra</b>	Ville de Tubize	Echevine	sandra.dumonceau@tubize.be
<b>Durbuis Alexandre</b>	Commune de Braine-le-Château	Stagiaire	/
<b>Eggermont Dominique</b>	Ville d'Enghien	Echevine	dominique.eggermont@skynet.be
<b>Estievenart Mandy</b>	Province de Hainaut - HIT	Chef de Bureau Technique	mandy.estievenart@hainaut.be
<b>Fayt Christian</b>	Commune d'Ittre et CRSenne	Bourgmestre et président	christian.fayt@live.be
<b>Forget Jean-Pierre</b>	Commune de Braine-l'Alleud	Responsable service travaux	jean-pierre.forget@hotmail.com
<b>Fumière Jean-Pierre</b>	Ville de Tubize	Conseiller communal	jpfumiere31@gmail.com
<b>Gaillet Amandine</b>	HIT Province du Hainaut	chef de bureau technique	amandine.gaillet@hainaut.be
<b>Gilsoul Olivier</b>	SPW - DGO2 Voies hydrauliques de Charleroi	Directeur	olivier.gilsoul@spw.wallonie.be
<b>Gobert Claudine</b>	Commune de Seneffe	Agent Service Environnement	c.gobert@seneffe.be

<b>Gouvert Mario</b>	Ville de Tubize	Contremaitre	mario.gouvert@tubize.be
<b>Gréant Ségolène</b>	Gembloux (Unif)	Etudiante	segolene.greant@student.uliege.be
<b>Hofmans Benjamin</b>	Ville de Tubize	Employé en charge de la lutte contre les inondations	benjamin.hofmans@tubize.be
<b>Horlait Jean-Charles</b>	SPW-DGO3	Attaché qualifié	jeancharles.horlait@spw.wallonie.be
<b>Huart Léandre</b>	Ville de Braine-le-Comte	Echevin de l'environnement	leandre.huart@7090.be
<b>Hugot Marie-Sophie</b>	SPW - DGO2	Ingénieur	mariesophie.hugot@spw.wallonie.be
<b>Installé Patrick</b>	SOS inondations Tubize	co-président	sos-inondations@p-installe.be
<b>Januth Michel</b>	Ville de tubize	Bourgmestre	michel.januth@tubize.be
<b>Jockmans Claude</b>	SOS inondations Tubize	Co-Président	/
<b>KAUS Laurent</b>	SPW-DGO2	Chef de District C3 - Braine-le-Comte	laurent.kaus@spw.wallonie.be
<b>Lacroix Laure</b>	Ville de Braine-le-Comte	Service Environnement	laure.lacroix@7090.be
<b>Lecomte Jean</b>	SPW-DGO3-DCENN	Chef de District	Jean.lecomte@spw.wallonie.be
<b>Lecomte Julien</b>	Hainaut Ingénierie Technique - Province de Hainaut	Chef de bureau technique	julien.lecomte@hainaut.be
<b>Lenglez Benjamin</b>	Province de Hainaut - HIT	Chef de Division technique	benjamin.lenglez@hainaut.be
<b>Mahieu Gilles</b>	Gouverneur du Brabant wallon	Gouverneur	cabinet@gouverneurbw.be
<b>Mairesse Maxime</b>	Gembloux (unif)	Etudiant	/
<b>Meganck Eric</b>	SPW	Président des Comités d'acquisition	eric.meganck@pw.wallonie.be

<b>Mollaert Fabienne</b>	Commune d'Ittre	Echevine	f.mollaert@ittre.be
<b>Neusy Philippe</b>	CRSenne	Ecocantonniers	info@crsenne.be
<b>Neuwels Mailis</b>	Ville de Nivelles	Eco-conseillère	mailis.neuwels@nivelles.be
<b>Paternoster thierry</b>	SPW Demna	Attaché scientifique	thierry.paternoster@spw.wallonie.be
<b>Picalausa Michel</b>	Ville de Tubize	Echevin	michel.picalausa@tubize.be
<b>Pontégnie Delphine</b>	SPW-DGO2-DO223	Attachée	delphine.pontegnie@spw.wallonie.be
<b>Rico Grao Manel</b>	Commune de Seneffe	Echevin de l'environnement	m.ricograo@seneffe.be
<b>Rigot Pascal</b>	Ville de Nivelles	Echevin	pascal.rigot@nivelles.be
<b>Thienpont Michel</b>	Fédération wallonne de l'agriculture (FWA)	FWA	/
<b>Torck Michel</b>	in BW	gestionnaire études et chantiers	mtorck@inbw.be
<b>Van Roy Carole</b>	CRSenne	Chargée de missions	info@crsenne.be
<b>Vancompernelle Luc</b>	Commune de Pont-à-Celles	Échevin	Luc6238@gmail.com
<b>Vanderbeurght Baptiste</b>	CRSenne	stagiaire	info@crsenne.be
<b>Verheyden Florent</b>	Commune de Pont-à-Celles	Agent technique	florent.verheyden@pontacelles.be
<b>Weber Alexis</b>	in BW	Ingénieur de projets	aweber@inbw.be

## **Excusés**

Alphonse Cécile (Eco-conseillère Seneffe), Bernard Laura (Eco-conseillère Rebecq), Boubacar Billo Bah (GISER), De Bue Valérie (Ministre), Declercq Tommy (Gouverneur Hainaut), Demarcin Pierre (GISER), Dewil Paul (SPW-CRC), Guérard Arnaud (Echevin Ecaussinnes), Massart Isabelle (in BW), Noulard Céline (SPW- DNF), Van Tielen Olivier (CATU - Villers-la-Ville)

## Ordre du jour de la 7<sup>e</sup> plateforme inondations

### 09H00 – Accueil

- **9h30** – **Mot de bienvenue, présentation de la 7<sup>e</sup> Plateforme Inondations** et rappel du contexte par **M. Christian Fayt**, Président du Contrat de Rivière Senne, et **M. Michel Picalausa**, Echevin en charge de la lutte contre les inondations à la Ville de Tubize
- **9h50** – Présentation des avancées dans le cadre du Groupe Transversal Inondations (**GTI**) – par **M. Paul Dewil**, directeur du Centre régional de Crise (**NON EXPOSE**)<sup>1</sup>
- **10h10** – Présentation des avancées de la **Province de Hainaut**, par **MM. Julien Lecomte**, chef de bureau technique et **Benjamin Lenglez**, chef de division technique
- **10h30** – Présentation des avancées de la **Province du Brabant Wallon**, par **M. Marc Bastin**, député provincial

### 10h50 – Pause-Café

- **11h20** - Présentation des avancées du **SPW-DGO3**, par **M. Nicolas Detiffe**, attaché DGO3
- **11h40** – Présentation des avancées du Contrat de Rivière de la Senne, par **Mme Caroline De Jonghe** et **M. Sébastien Delferrière**
- **12h00** – Paroles aux **communes et aux partenaires**
- **12h40** – **Conclusions**

### 12h45 – Lunch (+ conférence de presse)

**14h00** – Visite de terrain, guidée par **M. Michel Torck** (in BW) : nouvelle zone d’immersion temporaire du **Coeurcq (LIFE Belini)** à Tubize.

### ANNEXES :

DISPONIBLES EN LIGNE sur notre site : [www.crsenne.be](http://www.crsenne.be)

1. Discours d’introduction pour la Ville de Tubize, par M. Picalausa
2. Présentation Province Hainaut, par MM. Lenglez et Lecomte
3. Présentation Province Brabant wallon, par M. Bastin
4. Présentation Service Public de Wallonie (DGO3-DCENN), par M. Detiffe
5. Présentation CRSenne, par Mme De Jonghe et M. Delferrière

---

<sup>1</sup> M. Dewil étant souffrant lors de la plateforme, il n’a pu assurer sa présentation.

## Compte-rendu

Le compte-rendu qui suit est un résumé des présentations et interventions lors de cette matinée d'échanges. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les présentations de la plateforme sur notre site ([www.crsenne.be](http://www.crsenne.be)) ou à nous contacter.

### 1. Mot de bienvenue

Caroline De Jonghe rappelle le rôle du Contrat de Rivière Senne dans la lutte contre les inondations et les actions entreprises depuis 2010. M. Fayt, Président du CR Senne, retenu par une réunion de haute importance, est excusé pour le début de la plateforme. Le focus est mis sur les avancées majeures effectuées sur le territoire wallon du sous bassin de la Senne depuis 2010, par l'ensemble des partenaires wallons. Elle remercie la Ville de Tubize pour son accueil.

M. Picalausa, échevin en charge de la lutte contre les inondations à Tubize, rappelle le contexte particulier de la Ville : ses nombreux cours d'eau, les inondations de 2010, etc. Il attire l'attention sur les nombreuses actions menées par la Ville depuis 2010, dont les innovations : la création d'un échevinat dédié à la lutte contre les inondations (lors de la législature précédente), et l'établissement d'un Plan de Prévention contre les Risques d'inondations (PPRI) à l'échelle communale.

Il remercie son prédécesseur, Bruno Soudan, pour le vaste travail effectué en 6 ans. Le détail de son discours est repris en annexe 1.

### 2. Les avancées de la Province de Hainaut (Benjamin Lenglez et Julien Lecomte, Hainaut Ingénierie Technique- HIT) – annexe 2

La présentation est divisée en deux parties : premièrement les actions du bureau d'études, présentées par M. Benjamin Lenglez, et deuxièmement les actions de la cellule cours d'eau, présentées par M. Julien Lecomte.

#### **Avancées du bureau d'études**

M. Lenglez rappelle l'étude **Naqia** pour le Hainaut (étude des bassins + lutte contre les inondations), les levés topographiques et modélisations hydrographiques réalisées et/ou en cours, ainsi que la bonne collaboration avec le SPW-DGO3. Dans le cadre du projet Naqia, différentes réalisations de ZIT<sup>2</sup> sont en cours de réalisation/d'étude sur le sous-bassin la Senne :

---

<sup>2</sup> Zone d'immersion temporaire

- La ZIT sur la **Cafenière** à Soignies (projet LIFE), travaux prévus en 2018-2019 pour environ 500 000 € pour la réalisation d'une ZIT d'environ 32 000 m<sup>3</sup>. Dans le cadre du projet LIFE Belini, des actions d'amélioration de la biodiversité sont également prévues (ripisylve, mares, hydromorpho, etc.).
- La ZIT sur le **Renissart** à Arquennes (Seneffe) (projet LIFE). Le début des travaux est prévu pour fin 2019-début 2020 pour la création d'une ZIT d'environ 15 000 m<sup>3</sup> in situ, avec possibilité de stocker sur l'ancien canal Charleroi-Bruxelles (à voir selon l'étude qui sera menée dans le cadre du LIFE Belini). Le déversoir de sécurité de la ZIT Renissart se rejette dans le bief 17 de l'ancien canal. Tout comme le projet sur la Cafenière, des actions d'amélioration de la biodiversité sont également prévues (ripisylve, mares, hydromorpho, etc.).
- ZIT sur le ruisseau de la **Ronce** à Seneffe. Le début des levés topographiques est prévu pour mars 2019, avec une étude courant 2019.
- ZIT sur le ruisseau de **Rosseignies** à Seneffe. Actuellement en cours d'étude pour un volume de +/- 7 000 m<sup>3</sup>.
- Etude sur le ruisseau des Près à la planche (Seneffe), suite à une demande de la commune.

#### **Actions de la cellule cours d'eau**

M. Lecomte rappelle les missions de la cellule cours d'eau et les budgets associés : **entretiens** des cours d'eau, interventions urgentes, gestion des **plantes invasives** et soutien aux communes (centrale de marchés, cahiers des charges, suivi de chantiers à la demande des communes...). Il présente les chantiers réalisés en 2018 et ceux à venir en 2019 (sous réserve d'approbation des budgets par les instances provinciales). Il nous présente également brièvement l'application P.A.R.I.S.

### **3. Les avancées de la Province du Brabant wallon (Marc Bastin, Député provincial) – annexe 3**

La politique provinciale s'articule autour de 4 axes en matière de lutte contre les inondations.

#### **Axe 1 : La gestion des cours d'eau au quotidien**

- Travaux de **curage** et d'**entretien** des cours d'eau et des bassins d'orage (travaux d'hiver).
- Le Brabant wallon offre également un soutien aux communes au travers de :
  - Une **nouvelle centrale de marché** mise en place dans le cadre des travaux de curage, d'entretien et de petites réparations des cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie.



- Un **accord-cadre d'une durée de 4 ans** portant sur la désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellements).
- Travaux de **lutte** contre **l'envahissement** des cours d'eau et des berges par des **plantes invasives** (travaux d'été).
- Les interventions d'urgence et réfection de berges.

### **Axe 2 : la création d'ouvrage de rétention d'eau**

9 projets provinciaux en cours d'étude dont **2 en cours de réalisation** (Chastre et Villers-la-Ville). La ZEC<sup>3</sup> du Pont Neuf – Stincup-Laubecq à Rebecq est par ailleurs intégrée au projet LIFE Belini.

### **Axe 3 : la plateforme provinciale de gestion des risques d'inondations**

Site web: [www.brabantwallon.be/inondations](http://www.brabantwallon.be/inondations)

Cette plateforme électronique a été créée il y a 5 ans dans le cadre d'une convention avec l'UCL. Celle-ci recense les bassins d'orages, leur niveau d'entretien ainsi que les gestionnaires. Il y a également (entre autres) l'étude OCRE mis à disposition, celle-ci permet de calculer le volume d'eau à retenir pour limiter l'impact des inondations. M. Bastin insiste sur le fait que les communes doivent compléter cette énorme base de données afin de compléter mais surtout d'alimenter le site !

Des installations de stations de mesures sur les cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie sous gestion provinciale et sur les ouvrages de rétention sont également réalisées (en collaboration avec le SPW-AQUALIM) et mise en ligne sur [www.aqualim.environnement.wallonie.be](http://www.aqualim.environnement.wallonie.be)

### **Axe 4 : Les subventions à l'attention des communes**

2 types de subventions:

- Aide à la réalisation d'ouvrages de **rétention** le long des cours d'eau de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> catégorie, avec entre 20 et 40 % du projet pouvant être subventionné (budget de 400 000 €/an).
- Aide aux communes pour des travaux et/ou acquisitions de matériel visant à remédier à la problématique des **coulées de boues** 80 % (90 %) du projet subventionné avec un maximum de 20 000 € (25 000 € si projet supracommunal) (budget de 250 000 €/an).

---

<sup>3</sup> Zone d'extension de crue

## Questions/réponses

Jean-Pierre Fumière se questionne sur la suite le dévasement de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles ainsi que la suite donnée aux interpellations liées à la gestion de la vanne de Lembeek (Halle) située sur la Senne.

M. Lecomte du SPW fait le lien entre le projet LIFE Belini et la ZIT du Renissart qui pourront limiter l'envasement de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles.

Jean-Pierre Fumière interpelle M. Bastin :

- Il avait fait une interpellation citoyenne pour le placement d'un limnimètre sur le site du Paradis à Braine-l'Alleud. C'est chose faite et il remercie la Province et la Région. En effet, la Province a financé le limnimètre qui a été placé par le SPW-DCENN.
- Concernant la pollution au PCB<sup>4</sup> du Coeurcq (2007), les rapports de la SPAQUE restent interpellant encore actuellement, les PCB continuent à se retrouver dans le cours d'eau, mais en moindre de quantités qu'en 2007. Il faut stopper la source ! Il demande qu'une nouvelle plateforme PCB soit organisée par le Ville de Braine-le-Comte. M. Bastin y est favorable et rappelle le contexte juridique : le tribunal correctionnel a remis son jugement il y a eu des condamnés et des acquittés. La Province a fait appel de cette décision. L'affaire sera rejugée. M. André-Paul Coppens, nouvel échevin à Braine-le-Comte, confirme qu'il prend en compte cette demande de tenir une nouvelle plateforme PCB.

Jean-Pierre Fumière attire l'attention sur le risque de contamination de la ZIT du Coeurcq à Tubize par PCB.

Sabine Desmedt rappelle qu'un courrier recommandé avait été adressé en juin 2015 au Ministre Carlo DI ANTONIO, concernant la pollution résiduelle aux PCB constatée à hauteur de l'exutoire du zoning des Tuileries à Braine-le-Comte, lequel sollicite notamment l'adoption de mesures complémentaires visant à confiner ladite pollution. Le courrier est resté à ce jour sans réponse. Sabine Desmedt rappelle également qu'un dépassement de 74,3 fois la norme en PCB avait été constaté par la société SPAQuE s.a., chargée de la surveillance environnementale du site, en septembre 2016, à hauteur de l'exutoire du zoning des Tuileries à Braine-le-Comte.

M. Thienpont rappelle que la FWA a participé aux plateformes PCB et souhaite également la tenue d'une nouvelle plateforme.

---

<sup>4</sup> Polychlorobiphényles

#### 4. Les avancées du SPW-DGO3-DCENN + LIFE Belini (Nicolas Detiffe) – annexe 4

Nicolas Detiffe débute sa présentation par le projet LIFE Belini, en exposant les aspects de biodiversité et d'hydromorphologie.

##### **Aspects de biodiversité :**

M. Detiffe explique les différents inventaires avant travaux, ainsi que différentes propositions d'aménagements prévues sur les différents sites. Des inventaires après travaux seront également réalisés.

##### **Aspects d'hydromorphologie :**

L'hydromorphologie est la science qui s'intéresse à l'intégrité du cycle hydrologique du cours d'eau ainsi qu'à ses caractéristiques physiques. La qualité hydromorphologique est fonction de l'intégrité :

- Des trois types de continuité (longitudinale, latérale et verticale) ;
- De la méandration ;
- Du caractère naturel des berges, et de la qualité de la ripisylve ;
- De la présence d'embâcles naturels ;
- De la diversité des faciès et de la qualité des substrats ;
- Du fonctionnement des annexes hydrauliques ;
- Du cycle hydraulique.

Nicolas Detiffe passe ensuite aux **projets hors LIFE menés par la DCENN** :

Réalisés :

- SENNE : Construction du pont Rue de la Soie à Tubize et démolition prévue du dernier pont à section réduite (< 50 m<sup>3</sup>/sec) aux anciens sites de Fabelta.
- HAIN : Réfection de berges et enlèvement d'obstacles, Braine-le-Château (rue de la Potérée).
- SENNETTE : Élagage et enlèvement d'obstacles, Tubize (Rue des forges).

En cours :

- HAIN : 2019 Remise à gabarit, Clabecq, quartier 45
- SENNE : Sagrex, création d'une ZIT, Quenast

Nicolas Detiffe passe maintenant aux **projets menés par la DCENN dans le cadre du projet LIFE**:

- Création de ZIT sur le Hain (ZITs Brancart et Etangs du Try) et sur la Senne (ZITs Ripain et Prairies des Angles).

- Renaturation de ZITs existantes (sur la Senne, ZITs Moulin d’Hou et Bypass de Quenast).

### Questions/réponses

M. Thienpont s’interroge de « pourquoi est-ce que les peupliers sont considérés comme pire que les plantes exotiques invasives le long des berges dans la caractérisation des berges ? ».

Qu’en est-il de la gestion de la ZIT Moulin d’Hou à Braine-le-Comte concernant les terres agricoles ?

M. Horlait explique que l’enracinement traçant du peuplier le rend instable – risque de chablis important – arrachement de berge et création d’entraves importantes.

Peuplier impact local >> exotique invasive impact amont/aval.

M. Lecomte répond pour le Moulin d’Hou – une petite zone de prairie n’est plus utilisée comme pâture, peut-être la valoriser en zone biodiversité mais la roselière si située au milieu d’une peupleraie exploitée par l’agriculteur (ce qui s’oppose à la bonne gestion d’une roselière car il y a trop d’ombre). Il faudrait gérer les bois et faucher le roncier pour la mettre en valeur.

<b>5. Les avancées du Contrat de Rivière Senne</b> (Caroline De Jonghe et Sébastien Delferrière) – annexe 5
---

Sébastien Delferrière débute la présentation par **quelques chiffres clés** (5 plateformes inondations annuelles, 1 plateforme spécifique, une plateforme interrégionale, etc.) et poursuit avec la carte reprenant les ouvrages réalisés ou prévus depuis 2010 sur le sous bassin de la Senne. L’évolution est impressionnante.

Sébastien Delferrière poursuit sa présentation par un **état actuel du projet LIFE Belini** (projet réalisés et projets en cours de réalisation/d’étude), en rappelant que la ZIT sur le Coeurcq à Tubize est presque terminée (cf. Visite de terrain de l’après-midi).

Pour rappel, les **rôles du CRSenne** dans le cadre du LIFE Belini sont de:

1. assurer la coordination et la communication entre les différents partenaires et la DCENN (à un niveau opérationnel mais aussi d’un point de vue biodiversité, services écosystémiques, qualité hydromorphologique, etc.)
2. assister les acteurs et pouvoirs locaux dans les démarches supplémentaires rendues nécessaires par le projet LIFE Belini (évaluation, inventaire, optimisation, *reporting*, ...)
3. sensibiliser, communiquer et informer la population quant au projet LIFE.
4. développer l’aspect des services écosystémiques liés au projet.

C'est sur ce dernier point que Sébastien Delferrière nous présente quelques avancées, en prenant pour **exemple la ZIT du Coeurcq**.

Après un rappel du concept des **services écosystémiques**, une présentation de différents tableaux et graphes est réalisée (issus des données récoltées sur terrain).

M. Delferrière termine sa présentation par des **pictogrammes** développés pour la communication sur ces services écosystémiques (pictogrammes VMM<sup>5</sup>, discutés avec les 3 régions et intégrés dans le cadre du projet LIFE).

Caroline De Jonghe rappelle les actions du CR Senne en cours en matière de lutte contre les inondations.

**La cellule de coordination vient en appui au SPW dans le suivi et la préparation des PGRI** (Plans de Gestion des Risques d'Inondations) :

- Aide à l'élaboration du premier PGRI pour le bassin de la Senne (2016-2021).
- Participation et dynamisation des réunions **CTSBH** (Comité technique par sous-bassin hydrographique) du SPW pour le suivi des PGRI et l'élaboration des suivants (2022-2027).
- CTSBH-3 tenu ce 19 février 2019 à Ittre.

En matière de diffusion des bonnes pratiques, le CR continue ses actions :

- **Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail avec les communes de l'ouest du BW et l'in BW se poursuit** (en concertation avec le GTI travaillant à l'échelle wallonne):
  - **GT Eaux Pluviales** : fruit du travail de ce GT rassemblant des représentants des services urbanisme, le CR Senne et in BW, la brochure « *6 clés pour une conception réussie* » est disponible en version électronique et en version papier ;
  - **Le GT Travaux**, rassemblant des représentants des services travaux, le CR Senne et in BW, en est à sa 6<sup>e</sup> réunion, concernant l'élaboration et la réalisation de coupes-types concernant les aménagements alternatives à la gestion des eaux pluviales. Ce travail se poursuivra en 2019, en vue d'une parution prochaine de fiches techniques sur la

---

<sup>5</sup> Vlaamse Milieumaatschappij

mise en place de différents aménagements de gestion des eaux pluviales (noues, etc.), à destination des communes.

- Coulées de boue, soutien aux communes, via:
  - Soirées d'informations pour agriculteurs ;
  - Collaboration avec GISER ;
  - Aide à la mise en place (et fabrication) de fascines mortes ;
  - Aide à la mise en place de fascines de paille (2017 et 2018).
- Relais d'infos à différents niveaux (questions de riverain, partenaires, InfoSenne trimestriel, newsletter mensuelle, ...).

## 6. Paroles aux communes et partenaires

### **Information d'Éric Meganck** (Président des Comités d'acquisition)

Suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'état, les Comités d'acquisition sont passés sous le giron de la Région wallonne, devenue compétente pour légiférer en la matière.

Le décret du 22 novembre 2018 (M.B. 25/02/2019), prendra cours le 1 juillet 2019 et sera d'application pour la région, les para-régionaux, intercommunales, provinces, communes, régies foncières, CPAS, zones de police, fabriques d'église...

Les changements majeurs :

- La notion d'extrême urgence a été supprimée. Elle était parfois difficile à justifier et ouvrait la voie à des recours ;
- L'utilité publique doit toujours être motivée ;
- Il sera possible d'exproprier un droit réel ou personnel (exemple mettre fin à un bail à ferme ou constituer une servitude d'inondation, emprise en sous-sol) ;
- Plus besoin de citer un propriétaire devant le tribunal si son locataire ne veut pas trouver d'accord à l'amiable ;
- Le conseil communal est compétent pour prendre l'arrêté ;
- Un point de contact unique sera organisé au sein du SPW pour adresser les dossiers d'expropriation ;
- Le tribunal de 1<sup>er</sup> instance devient compétent et plus la justice de Paix ;
- Il conviendra de signaler si le requérant conteste la légalité de l'arrêté d'expropriation.

Attention, tout arrêté d'expropriation pris avant le 1 juillet 2019 tombera sous l'emprise de l'ancienne loi du 26 juillet 1962 qui nécessite l'extrême urgence.

Cette loi ne s'appliquera donc plus que pour les expropriations entreprises par l'état fédéral.

**Jean Lecomte souhaite attirer l'attention sur 2 points.**

- Un aspect important concernant les zones d'immersion réalisées : il n'existe pas de législation au sujet de la sécurité des ouvrages pour les années qui suivent leur construction (contrairement à la France où une telle législation existe). Actuellement un DIU (Dossier d'Interventions Ultérieures) est établi par le coordinateur Sécurité-Santé sur chaque chantier de ce type (obligation légale) mais qui se «limite» à une description de ce qui a été fait mais rien quant au suivi à faire pour assurer un maintien du bon fonctionnement, en toute sécurité, des nouvelles installations (en ce compris l'analyse du vieillissement). M. Lecomte attire l'attention du SPW sur ceci depuis quelques années. Une équipe du SPW- DCENN va donc mettre en place un modus operandi en plus du DIU déjà prévu. Par exemple : tous les 3 ans reprendre les mesures sur site, tous les 5 ans tester les palplanches, etc. de sorte que les gestionnaires aient une marche à suivre pour le suivi des ouvrages. Ce modus operandi sera testé sur les ZITs du SPW.
- Des limnimètres ont été placés dans chaque nouvelle ZIT : ceci permet de voir si elle fonctionne, quel volume reste disponible pour le stockage, etc. Une page va être développée pour toutes les ZIT. Les pouvoirs publics (communes etc.) et les citoyens pourront voir ces informations en ligne prochainement (et prendre des mesures en fonction des informations).

**Jean-Pierre Fumière** demande quels travaux ont été entrepris pour le mur qui s'est effondré Rue de la Soie à Tubize ?

M. Lecomte (SPW) répond que le mur en berge gauche a été remplacé et que l'on attend la destruction de l'ancien pont pour mettre en circulation le nouveau (qui enjambe la Senne à Tubize).

M. Fumière se questionne également sur les travaux de lutte contre les inondations en Flandre ainsi que sur la traduction de l'étude de Borgerhout.

Dolores Baïta, présidente de Coordination Senne, apporte la réponse :

- Les chapitres importants ont été traduits par la commission internationale de l'Escaut et sont donc disponibles en ligne sur : [https://gs-esf.be/downloads/Etude-interregionale-inondations-Senne\\_versionCZ\\_18.pdf](https://gs-esf.be/downloads/Etude-interregionale-inondations-Senne_versionCZ_18.pdf).
- Escaut sans-frontières et Coordination-Senne ont perdu leurs subsides provenant de la Flandre et de la Wallonie -> réorganisation sur les dossiers essentiels.

- Inventaire des travaux réalisés pour la lutte contre les inondations – les avancées des travaux sont différentes entre la Wallonie et la Flandre (moins de réalisations en Flandre).
- La Flandre souhaite agrandir leur portion du Canal-Charleroi Bruxelles pour des péniches de 3 étages mais ni Bruxelles ni la Wallonie ne va réaliser ces travaux. Ce n'est pas logique. Il y a 17 ponts à Bruxelles qui devraient être modifiés et le plan Incliné de Ronquières ne sait pas transporter de telles péniches.
- Concertation pour réaliser une plateforme interrégionale en 2020 (10 ans après les grandes inondations de 2010): Coordination Senne (CS-CZ) voudrait se concerter avec le CRSenne pour voir si cela est faisable. CZ-CS pense que différentes personnes seront intéressées/ ouverts au dialogue : Chris Danckaert – nouvel administrateur général du Vlaamse Waterweg (DVW) et Wim Dauwe - chef de la division Zeeschelde-Zeekanaal ('Escaut maritime-Canal maritime Bruxelles-Escaut') qui est également en charge du canal Charleroi-Bruxelles.

### **Ville d'Enghien**

Claudine Decuyper explique que la Ville d'Enghien a fait réaliser une étude sur la vallée du Querton (qui devient Tilleul au bois puis Stincup-Lobbecq). Cette étude a permis de déboucher sur différentes propositions d'aménagements, dont la création d'une ZIT sur le Querton. Celle-ci est en cours mais le projet est ralenti par des problèmes d'acquisition du foncier. Un ouvrage est également prévu sur le Tilleul au Bois (2<sup>e</sup> catégorie) mais pour ce dernier la gestion est complexe car il fait la frontière entre le Hainaut et le Brabant wallon (gestion du cours d'eau partagée entre ces 2 provinces). Mme Decuyper demande si le projet pourrait bénéficier du soutien de la Province du Brabant wallon (d'autant qu'il aurait un effet sur le territoire brabançon directement en aval). Monsieur Bastin l'invite à contacter ses services qui étudieront le dossier.

### **Commune de Pont-à-Celles**

M. Vancompernelle demande à qui incombe la responsabilité si un ouvrage du type fascines en ballots de paille, placé à la demande de la commune sur un terrain privé d'un agriculteur, lâchait ?

Le CR Senne va poser la question à un juriste.

Cependant, M. Meganck rappelle que le risque n'est pas le même qu'avec une digue qui cèderait. On n'aggrave pas la servitude d'inondation si une fascine ne fonctionne plus. La responsabilité est déterminée en général par le Tribunal, au cas par cas (propriétaire, locataire, commune...). En général, la mise en place sur terrain privé est négociée entre la commune et l'agriculteur, et les modalités sont déterminées lors du processus.



*NDLR : réponse de M. Ransy (UVCW<sup>6</sup>) du 04-03-2019 : « On appliquera le régime classique de responsabilité civile selon lequel la responsabilité est engagée en cas de faute (illégalité ou critère de l'homme ou de l'administration normalement prudente et diligente), causant un dommage.*

*Ainsi la personne ayant placé le ballot ne sera tenue d'indemniser un éventuel dommage que si le placement de ce ballot est fautif, c'est-à-dire s'il s'agit d'une action qu'aucune personne normalement prudente et diligente n'aurait commise (ex : l'importance des écoulements connus était telle qu'il était certain que les ballots seraient emportés) ».*

**M. Rigot**, échevin à la Ville de Nivelles, rappelle que sur le territoire Nivellois il y avait de gros problèmes de coulées de boue. Un agriculteur était réticent à mettre en place des fascines sur son champ mais il a fini par les installer lui-même. C'est généralement une conciliation entre le propriétaire et la Ville (jamais une imposition). Les fascines sont souvent combinées à des bandes enherbées.

**M. Thienpont** remarque que la qualité des cours d'eau s'est améliorée en 10 ans et qu'il sensibilise les autres agriculteurs à cet aspect.

Il annonce qu'il participe à une étude sur l'érosion des terres agricoles et qu'il serait intéressant de présenter les résultats lors d'une AG ou d'un GT du CR Senne.

Il y a également une juriste à la FWA qui peut répondre à vos questions, Anne-Sophie Stenuit.

## **7. Conclusions**

Le Contrat de Rivière Senne tient à remercier tous les participants de cette plateforme inondations, et tout particulièrement les différents orateurs de cette 7e édition, ainsi que la Ville de Tubize pour son accueil.

Pour rappel, une visite de terrain est prévue cette après-midi : la visite de la nouvelle zone d'immersion temporaire (ZIT) sur le Coeurcq à Tubize, zone construite dans le cadre du projet LIFE Belini. Cette visite sera guidée par M. Michel Torck (in BW) et débutera à 14h sur place (rue de Coeurcq 108-110, en face des étangs).

---

<sup>6</sup> Union des Villes et Communes de Wallonie